

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 novembre 2010

OBJET :

Primes de ravalement de façades

Délibération N°5

Rapporteur : M. BREUILLE

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis la délibération du 23 novembre 1992 établissant la liste des premiers bénéficiaires de l'opération municipale de ravalement de façades, une somme totale de 162 981,89 euros a été attribuée à 243 propriétaires qui ont entrepris le ravalement de 249 immeubles situés sur le territoire de la commune.

Il fait observer que le technicien de l'A.R.I.M. Lorraine a délivré la conformité de 5 nouveaux dossiers de travaux de ravalement au règlement d'octroi à la prime.

PROPOSITION

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Déplacement – Transports réunie le 02 novembre 2010, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder le versement des primes suivantes :

- M. LEFEVRE Guillaume, propriété sise 23 rue du Pont de Pierre, pour un montant de 731,69 euros ;
- M. LORIVAL Pierre, bâtiment situé 67 rue Parmentier, pour un montant de 715,27 euros ;
- M. MAILLARD Hervé, immeuble sis 29 rue de Verdun, pour un montant de 131,69 euros ;

- M. CHENAL Hervé, bâtiment situé 60 rue de Verdun, pour un montant de 1 044,00 euros
- Mme LOUVION Marie-Paule, propriété sise 19 rue E. Moselly, pour un montant de 205,93 euros.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 16 novembre 2010.

Extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul MONIN